



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21057023

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

04 MAI 2021

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION JOURNAI

N° d'entreprise : 0455 023 040

Nom

(en entier) : DELABIE

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : 7700 Mouscron, Boulevard de l'Eurozone 9

Objet de l'acte : Projet de fusion SA DELABIE - SA SOGELES

Il ressort du projet de fusion, établi conformément à l'article 12:50 du Code des sociétés et associations, en date du 30 avril 2021 le suivant:

"Établi en exécution et en application de l'article 12:50 du Code des sociétés et des associations par le conseil d'administration de la SA DELABIE, par le conseil d'administration de la SA SOGELES, et fait aux actionnaires de la SA DELABIE et à l'actionnaire unique de la SA SOGELES, lesquels seront convoqués en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer et de statuer notamment sur ce projet de fusion.

1. Forme légale, dénomination, objet et siège des sociétés appelées à fusionner

* DENOMINATION : DELABIE

* FORME JURIDIQUE : société anonyme

* SIEGE SOCIAL : Boulevard de l'Eurozone 9, 7700 Mouscron

* IMMATRICULEE au registre des personnes morales sous le numéro 0455.023.040

* OBJET:

«La société a pour objet:

-La réalisation de tous travaux d'imprimerie par tous procédés et spécialement l'impression sur rotative;

-La conception de dépliants et prospectus, et en général de tous documents publicitaires;

-La finition de travaux d'imprimerie pour tiers;

-Tous travaux de conception, de réalisation et de reproduction sur tous supports;

-Toute activité dans le secteur audio-visuel.

La société peut faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

La société peut fournir des garanties réelles ou personnelles au profit de tiers."

Elle est dénommée ci-après «la société absorbante».

Elle est représentée dans la présente par ses deux administrateurs:

-Madame Nele Vergote, demeurant à 8511 Courtrai (Aalbeke), Talpenhoekstraat 33;

-Madame Noëlla Lammertyn, demeurant à 8500 Courtrai, Grote markt 35 boîte 43.

* DENOMINATION : SOGELES

* FORME JURIDIQUE : société anonyme

* SIEGE SOCIAL : Boulevard de l'Eurozone 9, 7700 Mouscron

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

* IMMATRICULEE au registre des personnes morales sous le numéro 0412.603.554

* OBJET:

«La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger:

-La gestion, le service, le conseil, la comptabilité des entreprises;

-La société peut s'intéresser de toutes les façons à toutes affaires, entreprises ou sociétés des arts graphiques;

-La société peut également avoir pour objet l'entreprise d'imprimerie, l'achat et la vente de composition, de photocomposition, d'impression, de reliure, et de finition de tous documents imprimés ainsi que la vente de papier vierge ou imprimé et de tous articles se rapportant aux arts graphiques, ainsi que la location de matériel d'imprimerie et la prestations de services relatifs à l'imprimerie.

-La société pourra en outre exercer l'activité d'intermédiaire commercial en général ainsi que l'agence de publicité et l'organisation de toutes activités de rapportant à l'événementiel, au sponsoring et à la promotion commerciale ou culturelle.

-L'acquisition par achat, souscription, option ou de toutes autres manières, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière et la gestion de participations dans d'autres sociétés belges ou étrangères, qu'elles soient industrielles, commerciales ou financières.

-Toutes opérations en rapport avec les actions, parts sociales, obligations, valeurs et effets de toute nature.

-La société pourra participer à la constitution et le développement de toutes sociétés, associations ou autres. Elle pourra notamment emprunter et prêter de l'argent, avec ou sans garanties, et toutes monnaies, par l'émission d'obligations ou tout autre moyen.

-La prestation de services et la dispense de conseils en matières de management informatique, ressources humaines, administration et finances, publicité et réclame, gestion d'entreprise et organisation.

La société pourra également avoir comme objet l'achat, la vente, le lotissement, la promotion, la démolition, la reconstruction, la transformation, la mise en valeur, la location, la sous-location, la gestion et l'entretien de tous biens Immeubles bâtis ou non, le courtage immobilier, la négociation de tous accords et contrats, pour son découlant directement et tous services s'y rapportant, prendre, obtenir, concéder, acheter ou vendre tous brevets, marques de fabrique ou licences, effectuer tous placements en valeur mobilières, prendre des participation par voie d'association, apport, souscription, fusion, ou de toute autre manière, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

La société peut s'intéresser par voie d'association, d'apports, de fusion, de cession, de souscription, d'intervention financière ou de toute autre manière dans toutes affaires, associations, sociétés ou entreprises ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, dont l'activité serait de nature à favoriser la réalisation de son objet social, ou le développement de son entreprise d'une manière directe ou indirecte à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

Tout ce qui précède est énoncé pour autant qu'il s'agisse d'activités n'exigeant pas de compétences ou d'autorisations particulières à moins que la société ne les ait préalablement acquises, et en général pour autant qu'il ne s'agit pas d'activités réglementées à moins que la société n'en réunisse les conditions d'exercice.»

Elle est dénommée ci-après «la société à absorber».

Elle est représentée par ses administrateurs:

-La SA DELABIE, ayant son siège social à 7700 Mouscron, Boulevard de l'Eurozone 9, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0455.023.040, représentée par son représentant permanent, madame Nele Vergote;

-Madame Noëlla Lammertyn.

2. Généralités

L'opération de fusion proposée se caractérise par une fusion assimilées par absorption par la SA DELABIE de la SA SOGELES, telle que régie par les articles 12:50 jusqu'au 12:58 du Code des sociétés et associations, par laquelle la SA SOGELES est absorbée par la SA DELABIE.



Dans ce cadre il est référé à la proposition de fusion de 30 avril 2021 qui a été élaborée dans le cadre de la proposition de fusion de la SA SOGELES avec la SA LESAFFRE, ayant son siège social à 7700 Mouscron, Boulevard de l'Eurozone 9, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0421.148.066.

Cette fusion est proposée sous réserve de la condition suspensive de l'approbation de la proposition de fusion entre la SA SOGELES et la SA LESAFFRE, par les deux assemblées générales extraordinaires de ces sociétés concernées.

En cas de la réalisation de la condition suspensive susmentionnée, cette fusion entraîne, de plein droit et simultanément, les effets suivants:

- le transfert à la SA DELABIE de l'ensemble du patrimoine actif et passif, aussi bien les droits que les obligations, de la SA SOGELES;
- résultant de la dissolution sans liquidation de la SA SOGELES.

Si la condition suspensive susmentionnée se réalise et le projet de fusion est approuvé de façon valable par les deux assemblées générales extraordinaires des sociétés concernées, à savoir de la SA DELABIE et la SA SOGELES, les effets suivants se manifestent de plein droit et simultanément:

- la SA SOGELES cessera d'exister par cette simple décision;
- l'ensemble du patrimoine actif et passif de la SA SOGELES, aussi bien les droits que les obligations, est transféré à la SA DELABIE.

Comme tous les actions de la SA SOGELES appartiennent à la SA DELABIE, aucune nouvelle action n'est attribuée pour l'absorption des actifs net de la SA SOGELES par la SA DELABIE.

3.Date à partir de laquelle les opérations de la société à absorber, la SA SOGELES, sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante, la SA DELABIE (cette date ne pouvant remonter avant le premier jour qui suit la clôture de l'exercice social dont les comptes annuels des sociétés concernées par l'opération ont déjà été approuvés)

Le conseil d'administration de la SA DELABIE et de la SA SOGELES proposent de prendre le 1er janvier 2021 comme date à partir de laquelle les opérations de la SA SOGELES sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la SA DELABIE.

4.Droits assurés par la société absorbante, la SA DELABIE, à l'actionnaire unique de la société à absorber, la SA SOGELES, qui a des droits spéciaux, ainsi qu'aux porteurs de titres autres que les actions, ou les mesures proposées à leur égard

Étant donné que l'actionnaire unique de la société à absorber ne possède pas de droits spéciaux et qu'il n'y a pas non plus de porteurs de titres autres que les actions, la communication des renseignements mentionnés sub. 4 n'est pas d'application et est sans objet.

5.Tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner

Il n'y a pas des avantages particuliers, ni aux administrateurs de la SA DELABIE, ni aux administrateurs de la SA SOGELES.

Le présent projet de fusion sera déposé dans le dossier de société de la SA DELABIE et de la SA SOGELES au greffe du tribunal d'entreprise du Hainaut, division Tournai.

Fait à Mouscron, le 30 avril 2021, en quatre (4) exemplaires.

Madame Nele Vergote
Administrateur

Madame Noëlla Lammertyn
Administrateur